

*Le Premier Ministre*

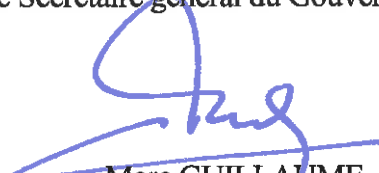
Paris, le 23 JUIL. 2019

Monsieur le Président,

En application de l'article 3 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le rapport du Gouvernement au Parlement d'évaluation des conséquences de la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier ministre et par délégation,  
le Secrétaire général du Gouvernement,



Marc GUILLAUME

Monsieur Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
PARIS